**ALLOCUTION du Représentant de l’UIT**

**Excellence Monsieur Pastor NGOUA N’NEME, Ministre de l’Economie Numérique et de la Poste,**

**Excellences Messieurs les Ministres,**

**Honorables parlementaires ,**

**Distingués invités , Mesdames et Messieurs les experts, chers participants , tout protocole respecté,**

C’est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant vous. En vous souhaitant la bienvenue, je voudrais m’acquitter du noble devoir de vous adresser les vives salutations du M. HOULIN ZHAO, Secrétaire Général de l’UIT et de l’ensemble des fonctionnaires élus de l’UIT.

Nous vivons, depuis quelques années déjà, dans deux mondes totalement imbriqués : le monde réel et le monde virtuel. En matière de protection de l’enfant, le monde réel, caractérisé par l’existence des frontières entre les Etats, dispose depuis plusieurs années de mesures internationales, des instruments internationaux, des mesures législatives et juridiques nationales, des mesures organisationnelles nationales et des codes de conduite. S’agissant du monde virtuel caractérisé par l’inexistence des frontières et la réduction des distances des règles internationales et des instruments internationaux existent ; mais la plupart des Etats de l’Afrique subsaharienne, dont le Gabon n’ont pas encore de mesures légales et juridiques, de mesures techniques, de mesures organisationnelles et de mesures de renforcement des capacités qui répondent aux exigences de la protection de l’enfant et du renforcement de la résistance de l’enfant aux abus et dommages qui lui sont causés en ligne.

**Excellence, Mesdames, Messieurs**

La problématique de la protection de l’enfant en ligne et du renforcement des capacités en ligne de l’enfant dans la perspective de sa participation au développement de son pays est au centre des préoccupations de la communauté internationale et de chaque pays. Le harcèlement et la manipulation psychologique des jeunes, parfois à des fins terroristes, deviennent très préoccupants.

C’est depuis moins de 10 ans, c’est dire depuis le Sommet mondial sur la société de l’information tenu en 2005 que la protection de l’enfant en ligne s’est imposé dans l’agenda de la communauté internationale. Suite à la décision de ce Sommet qui charge l’UIT d’assurer les rôles de coordonnateur et de chef de file de la mise en œuvre des actions de renforcement de la confiance et de la Sécurité dans l’utilisation des TIC, l’UIT a lancé en 2008 l’initiative mondiale protection de l’enfant en ligne, plateforme de collaboration et de participation active de tous les partenaires au développement des actions et recommandations visant non seulement la protection de l’enfant en ligne, mais également le renforcement des capacités de résistance de l’enfant aux différents dommages en ligne. Il est clairement apparu que tout enfant ou jeune doit utiliser de manière saine, instructive et productive les TIC dans la perspective de sa participation effective au développement harmonieux, accéléré et durable de son pays.

L’urgence de l’action, la limitation et la rareté des ressources nécessaires ainsi que la nécessité de bien faire la bonne chose à temps appellent chacun des principaux acteurs nationaux de la protection des enfants en ligne, porteurs des projets nationaux, notamment les ministères en charge des TIC, de l’éducation, de la justice, de la sécurité, de la jeunesse, de la santé et de la famille à une collaboration et un engagement actifs dans la gestion et la budgétisation axées sur les résultats des actions prioritaires de la protection de l’enfance en ligne.

Au vu des résolutions respectives de la Conférence des Plénipotentiaires et de la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications tenues en 2014 qui placent le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l’usage des TIC au cœur de la mission de l’UIT, le Directeur du Bureau régional de l’UIT pour l’Afrique, M. Andrew Rugege, et le Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications, M. Brahima SANOU, attendent avec impatience les résultats des travaux de cet atelier national qui va être le premier en Afrique subsaharienne à développer un agenda national et un plan d’action national axés sur les résultats pour la période 2015-2018.

En se fondant sur les mesures internationales et les instruments internationaux en vigueur et en s’inspirant des bonnes pratiques dans le monde, les représentants des parties prenantes nationales, assistés des experts de l’UIT, vont décliner les résultats escomptés ainsi que les actions à mener suivant chacun des 5 piliers de la protection de l’enfant en ligne que sont:

* Mesures légales et judiciaires
* Mesures organisationnelles
* Mesures techniques
* Mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités
* Mesures de coopération internationale

**Excellence, Mesdames, Messieurs**

Je voudrais ici remercier S.E.M Pastor NGOUA N’NEME, Ministre de l’Economie numérique et de la Poste qui, à travers la tenue effective de cet important atelier, exprime son engagement personnel et situe la protection de l’enfance en ligne dans les préoccupations premières de son département ministériel.

J’adresse également des remerciements aux partenaires internationaux de l’Initiative mondiale de la protection des enfants en ligne, l’UNICEF, Facebook et les autres pour leur appui continu et leur engagement dans le développement et la mise en œuvre des actions de protection de l’enfance en ligne en Afrique subsaharienne.

L’UIT continuera d’accompagner et d’apporter son assistance technique au Gabon pour l’identification des projets prioritaires et la mobilisation des ressources nécessaires à leur réalisation effective dans les délais prescrits.

**Je vous remercie de votre bienveillante attention**.